Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Recueil De Pieces Curieuses Sur Les Matieres Les Plus Interessantes

Radicati, Albert

Rotterdam, 1736

Factum. D'Albert, Comte De Passeran

urn:nbn:de:gbv:45:1-444

Visual Library

FACTUM D'ALBERT, COMTE DE PASSERAN.

Par le quel on voit les motifs qui l'ont engagé à composer cet Ouvrage.

VICTOR AMEDE' Second Roi de Sardaigne, qui vient d'abdiquer la Couronne en faveur de son Fils Charles Emanuel aujourd'hui Regnant, n'étant que Duc de Savoie, eut pendant l'espace de 30. ans de terribles demêlez avec le Pape au sujet des Archevêchez & Evêchez de ses Etats. Le Pape pretendoit en avoir la disposition, à cause qu'il ne regardoit ce Prince que comme un simple Duc, tel que celui de Parme ou de Modéne; & le Duc de Savoïe pretendoit qu'elle lui appartenoit, parceque sa Maison a été, depuis un tems assez considerable, respectée de tous les plus grands Princes Chrêtiens, comme Royale. Leur different s'augmenta beaucoup après la Paix générale d'U-

trecht, parceque le Duc, aiant été fait Roi de Sicile par la France, l'Angleterre & la Hollande, & allant prendre poſſeſſion de ſon Roïaume, pretendit qu'aucun Evêque ne pût reſter dans ſon Siége ſans ſa Confirmation.

Le Pape, aïant penetré les intentions du Roi de Sicile, ordonna aux Archevêques & Evêques de ce Roiaume de ne point reconnoître le Duc de Savoie pour leur Roi ſous peine d'excommunication, & au cas qu'il eut voulu les y forcer, de quitter plutôt leurs Siéges, que de laiſſer faire le moindre tort aux Droits de l'Egliſe: Ce qui arriva. Car le Roi voulant executer ce qu'il avoit reſolu, la pluſpart des Evêques ſortirent du Roïaume, & ſe refugierent à Rome.

Ces demêlés s'aigriſſoient de plus en plus par la fermeté de la Cour de Turin à vouloir maintenir ſes Droits, & par l'opiniâtreté de celle de Rome à vouloir l'en priver. Le Roi retourna en Piemont ſur la fin de Septembre 1714. très choqué de voir que le Pape ne vouloit point le traiter comme une Tête couronnée, pendant que les plus grands Monarques de la Chrêtienté l'avoient reconnu Roi: C'eſt pourquoi il penſa à s'en venger; & par repreſailles il fit un Edit, par lequel il ordonnoit qu'à l'avenir l'Inquiſition ne pourroit plus faire ſaiſir aucun de ſes ſujets, & voulût que le Parlement de Turin prit connoiſſance de tous les crimes qui étoient du reſſort de ce Tribunal. Après quoi le Roi aſſujettit aux Taxes générales de l'état, les Terres de l'Egliſe qui ſont en Piémont; & pour mieux faire ſentir les effets de ſon indignation à la Cour de Rome, il envoïa des Troupes proteſtantes en quartier d'hyver ſur les Terres du Pape,

& fit faire des recruës parmi les ſujets du St. Siége.

Le Pape de l'autre côté, apprenant que ce Prince attaquoit ſi bruſquement l'immunité de l'Egliſe, menaça de l'excommunier dans les formes: Mais il n'oſa jamais lancer la foudre, parce que le Roi lui avoit fait entendre que s'il s'aviſoit de pareille choſe, lui & tous ſes ſujets en moins d'une ſemaine auroient entierement ſecoué ſon joug. Une declaration ſi hardie, faite par un Prince qui ſavoit dans ce tems-là ſi bien l'art de regner, calma la fureur, ou (pour parler en bon Romain) le ſaint Zèle du Pape; qui ne pût neanmoins pas s'empêcher de faire menacer le Roi, mais d'une maniere fort bizarre. Car il commanda d'expoſer le Vénerable dans toutes les Egliſes de Rome, & de prier ce *Pain-Déifié* de vouloir toucher le cœur preſqu'endurci du Duc de Savoie, afin qu'en ſe convertiſſant promptement il put éviter la foudre du Vatican qui alloit le frapper. Le Roi ſe moqua de la menace du St. Pere, comme de celle d'un Aſtrologue, & continua ſes hoſtilitez.

Les Piémontois joüiſſoient alors d'un doux repos, & d'une Liberté preſqu'auſſi grande que celle des bienheureux Peuples de la Grande Bretagne: Car les Prêtres du parti de la Cour de Rome étoient ſans puiſſance & ſans credit, & ceux qui favoriſoient la nôtre, étoient de bonnes Gens, qui haïſſoient mortellement la Hierarchie de l'Egliſe, parcequ'ils ne voïoient pas dans leur chemin quelque Evêché ou bon benefice. Ces bonnes Gens prêchoient toujours par tout en faveur de leur Souverain; Et il étoit permis à un

chacun d'employer ſon ſavoir pour defendre la bonne Cauſe.

Quant à moi, qui étois tres fidelle & très attaché à mon Souverain, je l'ai ſi bien defenduë, que les Eccleſiaſtiques, partiſans de la Cour de Rome m'honorerent avec l'épithéte d'Heretique; à cauſe, diſoient-ils, que je proteſtois continuellement contre les vices & les abus de notre Clergé: enfin je remplis ſi bien mon devoir, que je fus cité par trois fois devant l'Inquiſiteur pour des crimes qui m'ont toujours été inconnus; mais je me moquai de ces Citations en n'y-allant pas. Ainſi ils me condamnerent par contumace, en attendant un tems plus favorable pour executer la cruelle Sentence, que les Juges de ce Tribunal avoient prononcée contre moi.

Comme je m'étois acquis la reputation de bien ſoûtenir les Drois de mon Roi, ce Prince, non tant pour m'en remercier que pour decouvrir quels étoient mes ſentimens, me fit dire de me trouver à 5 heures du ſoir à ſon petit appartement. J'y-allai un peu inquiet, ne ſachant pas ce que le Roi avoit à m'ordonner: Mais mon inquietude s'augmenta terriblement lorſque je fus arrivé dans l'Antichambre, car j'y trouvai le Procureur Fiſcal & le Grand Inquiſiteur auprès du feu; il n'y manquoit que le Bourreau, & mon affaire étoit faite. Je m'aſſis pourtant avec eux, épiant leurs actions & leurs paroles, juſqu'à ce que le Chevalier Given, valet de chambre du Roi, me demanda de ſa part. Je trouvai ce Prince ſeul & debout; qui, ſans me laiſſer mettre le genou à terre, me dit d'abord d'une manière fort affable & gracieuſe; „ qu'il „ avoit appris que j'étois le plus zelé de ſes

„ ſu-

„ ſujets, & qu'il m'en ſavoit bon gré; mais „ qu'il falloit cependant que je fuſſe plus cir- „ conſpect à l'avenir, vû que j'avois de „ grands ennemis, qui m'avoient accuſé de- „ vant lui, il n'y avoit pas longtems, d'A- „ théiſme. „ Le Roi me fit entendre par là que le Pere Inquiſiteur avoit vomi dans ce moment cette atroce calomnie contre moi, d'autant plus que je ſavois que c'étoit la methode ordinaire du Clergé de decrier par le nom odieux d'Athée, tous ceux qui ne veulent pas s'en laiſſer impoſer en matiere de Foi. Je repondis donc au Roi, que ſi ſa Majeſté approuvoit ma conduite, je mépriſois tout ce que l'on pouvoit dire ſur mon compte; mais que ſi ſa Majeſté la blâmoit, j'étois prêt à la reformer ſelon ſon bon plaiſir. Le Roi me repliqua alors: „ Continuez à être „ honnête-homme comme vous êtes, & con- „ tez toujours ſur ma Protection. Allez: je „ vous attends demain à la même heure. J'y retournai donc, & le Roi me fit la queſtion ſuivante. „ Connoiſſez-vous, me dit- „ il, les Droits des Rois & de l'Egliſe? Je lui repartis humblement, que j'en avois fait ma particuliere Etude depuis pluſieurs années, & qu'il ſeroit à ſouhaiter, pour le bien des Peuples, que tous les Princes Cath. Romains les connuſſent autant que moi; parceque j'étois ſûr qu'avec une telle connoiſſance, ils ne permettroient jamais à leurs ſujets de reconnoître d'autre droit que celui de leur Souverain. „ Que deviendroit donc „ l'Autorité de l'Egliſe, me repliqua ce Roi, „ ſi les Princes ſuivoient cette maxime? Elle deviendroit, Sire, lui repondis-je, une Chimère, telle qu'elle eſt. „ Penſez-vous

„ bien à ce que vous dites, m'ajouta-t-il, „ lorſque vous traitez de Chimerique une „ autorité que les Pontifes tiennent de „ Dieu? Je penſe tellement à ce que je dis, luî repliquai-je, que bien loin d'être Divine l'Autorité du Pape, je puis prouver à Vôtre Majeſté qu'elle eſt entiérement contraire à l'eſprit de l'Evangile." Mais ne ſeroit-il pas „ dangereux de troubler le repos public, me „ dit le Roi en m'interrompant, ſi l'on vou- „ loit diminuer l'Autorité de l'Egliſe? Non Sire; lui repondis-je, lorſqu'un Prince auſſi ſage que votre Majeſté l'entreprendra; parce qu'elle eſt tellement aſſûrée de la fidélité, & de l'amour de ſes ſujets, qu'elle n'a qu'à commander pour être ſur le champ obéïe, ſans rencontrer le moindre obſtacle: & puiſqu'il ne fut pas difficile au Senat de Veniſe de borner le pouvoir exorbitant de l'Egliſe, malgré toutes les diviſions qui ſe trouverent parmi tant de Senateurs; il ſera trés facile à Vôtre Majeſté de venir à bout de cette entrepriſe, n'aïant à conſulter que ſa ſeule volonté. Ce Prince me congedia; mais peu de jours après il me fit rappeller, & me dit: „ Que mes raiſons l'avoient aſſez ſatisfait; „ mais que pour l'en convaincre, il falloit „ que je lui en donnaſſe d'autres plus fortes, „ & que je les miſſe par écrit, afin qu'il put „ mieux les examiner; & que ſur tout il me „ recommandoit de bien prouver ce que je „ lui avancerois.

Je me chargai avec un plaiſir extréme de cette commiſſion, me flatant de pouvoir un jour délivrer ma Patrie du cruel joug des Eccléſiaſtiques. J'avois dejà avancé l'Ouvrage que le Roi m'avoit ordonné, lorſque j'appris

que

que Sa Majesté alloit se reconcilier avec le Pape. J'en fus averti par un ami de Rome: Nos Prêtres & nos Moines m'en avertirent aussi, en faisant trop resonner le bruit de leur soudaine vengeance. Mais ce qui m'en assûra, ce fut la froideur de certaines Personnes qui m'avoient marqué jusqu'alors beaucoup d'amitié, & qui tout à coup m'en privérent, s'imaginant que je n'étois plus dans les bonnes graces du Roi. En effet leurs conjectures n'étoient pas mal formées, vû que le Roi ne me gracieusoit plus comme il avoit accoûtumé de faire, & que je n'avois pu obtenir aucune audiance depuis longtems. Tels sont les amis de Cour! Ces Courtisans dis-je, qui suivent toujours le torrent des inclinations de leur Prince, me dessillerent les yeux & me firent appercevoir de ma disgrace.

Je pensai donc à me mettre à l'abri de l'orage qui me menaçoit, & pour cet effet je me refugiai en Angleterre. A peine fus-je arrivé dans cet heureux Roiaume, que je fis imprimer un Manifeste, dans lequel je declarois à mon Souverain les pressants motifs que j'avois eu pour m'absenter de ses Etats. J'en envoyai deux copies à Turin; une à Mr. le Comte Melarede, (un de nos premiers Ministres d'Etat) & l'autre à Mr. le Chevalier Given (favori du Roi & avec qui j'étois intime) afin que par leur moyen mon Manifeste put parvenir jusqu'au Roi.

Quelque tems après Mr. le Marquis d'Aix, nôtre Envoyé à la Cour d'Angleterre, reçût ordre du Roi de me dire que j'avois eu tort de quitter ses Etats par une terreur Panique, vû que Sa Majesté m'assûroit toujours de sa Protection. Sur cela je pris la resolu-

tion de retourner à Turin. Mais lorſque j'étois juſtement ſur mon depart, Mr. le Comte de Broglio Ambaſſadeur de France à Londres reçut une lettre de Mr. le Comte de Cambiſe Ambaſſadeur de France à la Cour de Turin, par la quelle il m'apprit que le Roi de Sardaigne ne vouloit point que je retournaſſe dans ſes Etats avant que de lui communiquer les Ecrits dont je lui avois deja communiqué une partie étant à Turin. J'obéïs d'abord aux ordres de mon Souverain en continuant l'Ouvrage que j'avois commencé étant à ſa Cour. Six mois après je l'acheve, & l'envoye cacheté au Roi par un Courrier que Mr. le Marquis d'Aix fit auſſi-tôt partir avec un paſſeport du Roi de France, qu'on avoient eu la precaution de lui faire tenir, afin que ces Ecrits ne fuſſent point arrêtes en chemin.

Depuis ce tems-là le Marquis m'aſſûroit toujours de plus en plus des bonnes graces du Roi de Sardaigne, & que par conſequent je pouvois me repatrier quand je voudrois: Mais je lui repondois toujours que je ne partirois point, avant que d'avoir appris que le Roi eut reçû mes Ecrits, & qu'il en étoit ſatisfait. C'eſt pourquoi, voïant à la fin que je ne voulois point tomber dans leurs piéges, le Marquis d'Aix m'envoïa un matin ſon Secretaire pour m'annoncer; „ Qu'il avoit reçû ordre expres du „ Roi ſon maître de n'avoir plus de com„ merce avec moi, & que Sa Majeſté avoit „ été bien ſurpriſe que j'euſſe oſé lui en„ voïer des Ecrits de cette Nature.

Le Roi Victor termina donc le grand differend qu'il avoit eu pendant ſi long tems avec

avec la Cour de Rome, & l'accomodement fut signé au mois de Fevrier 1730. portant en substance: Que la Collation des bénefices consistoriaux de l'Archévêché de Turin & du Roïaume de Sardaigne appartiendroit désormais au Roi; & celle des Evêchez de la Principauté de Piémont & du Duché de Savoie, au Pape.

Voilà un accomodement bien avantageux à un si grand Prince! Ainsi je fus la victime de ma bonne Foi & de mon Zéle, & j'eus pour recompense de mes bonnes intentions & de mes services, ce que je devois m'attendre d'un tel Monarque.

Nam beneficia eo usque læta sunt, dum videntur exsolvi posse; ubi multum antévenere, pro gratia odium redditur.

(TACITUS, in Tiberio. lib. 4.)

Car tous mes biens furent confisquez, & je fus condamné à être brulé tout vif. Cependant le Roi, quoi qu'il eut trouvé impies & héterodoxes mes écrits, ne laissa passa d'en profiter. Car, de 12. Articles que je lui ai proposé dans le dernier Discours de cet Ouvrage, il en a déja executé cinq au pied de la lettre, savoir;

1. En ôtant les Ecoles aux Jesuites & aux autres Ecclesiastiques. 2. Aiant publié un Edit, portant defense à ses sujets de faire à l'avenir aucune Donation ou Legs pieux aux Eglises ou Couvents. 3. Aiant soûmis les biens fonds du Clergé aux Taxes ou impôts de l'Etat. 4. Aiant ordonné que les Temples ne serviroient plus de Sanctuaire ou de refuge

aux Malfaiteurs: & 5. Aiant ôté à l'Inquiſition ſon injuſte pouvoir; ordonnant que dorénavant un Juge ſéculier préſideroit à toutes les ſéances de ce Tribunal, & que nulle ſentence ne pourroit avoir lieu ſans ſon ſuffrage.

Je ſouhaite que Sa Majeſté le Roi DON CARLOS (à qui j'adreſſe humblement mes vœux) puiſſe, pour ſon propre bien & pour celui de ma chere Patrie, mettre en execution les 12. Reglements que je lui propoſe; & je ne doûte point que les autres Princes d'Italie veuillent ſuivre un ſi bon & un ſi ſage Exemple.

DIS-